

# Déchets radioactifs : Royal fixe le coût de Cigéo à 25 milliards d'euros

La ministre de l'Ecologie et de l'Energie, Ségolène Royal, a rendu son verdict sur le coût global du projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure (Meuse), en fixant son évaluation à 25 milliards d'euros.

«Ce coût est fixé à 25 milliards d'euros aux conditions économiques du 31 décembre 2011, année de démarrage de l'évaluation des coûts», indique l'arrêté signé hier par Ségolène Royal.

«Le coût afférent à la mise en oeuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue est évalué sur une période de 140 ans à partir de 2016», précise le texte.

Le projet Cigéo, piloté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires (Andra), doit accueillir les déchets les plus radioactifs (3 % du total) à 500 m sous terre à Bure, ainsi que ceux ayant la durée de vie la plus longue.

L'arrêté «ne constitue pas une autorisation du projet ou une

décision relative à son niveau de sûreté», précise-t-il.

Il entrera en vigueur au lendemain de sa publication au Journal officiel, prévue dans les prochains jours.

L'évaluation des coûts de Cigéo a été décidée par Ségolène Royal sur la base d'une estimation fournie par l'Andra, de l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et des observations des opérateurs du futur projet, EDF, Areva et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

«Le coût arrêté constitue un objectif à atteindre par l'Andra, dans le respect des normes de sûreté fixées par l'ASN et en s'appuyant sur une coopération étroite avec les exploitants d'installations nucléaires», précise l'arrêté. Le texte sera «mis à jour



Ségolène Royal a pris soin de préciser que l'arrêté n'était pas une autorisation du projet.

régulièrement et a minima aux étapes clés du développement du projet (autorisation de création, mise en service, fin de la phase industrielle pilote, réexamens de sûreté)», poursuit-il.

Selon des documents remis au gouvernement et rendus publics lundi, l'Andra avait évalué à 32,8 milliards d'euros le coût global de Cigéo, deux fois plus que les estimations officielles antérieures.

La ministre de l'Ecologie avait toutefois précisé que cette estimation était un «exercice

particulièrement délicat» et reconnu que des «visions différentes» étaient possibles en fonction de l'anticipation des progrès technologiques, par exemple, pouvant conduire à «des différentiels de l'ordre de 30 %» sur le coût global.

Dans un courrier commun au ministère de l'Ecologie et de l'Energie, les opérateurs avaient contesté ce chiffrage, expliquant avoir proposé conjointement «de considérer pour ce projet un coût objectif (hors risques) de vingt milliards d'euros».